



Mairie de Saint-Mammès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan communal de
sauvegarde

Délibération du Conseil

Date :

43

Version 2.C

INTRODUCTION



Risque

NUCLEAIRE

Même si la sûreté nucléaire est une des meilleures du monde en France, le risque « 0 » n'existe pas.

La proximité de la centrale de Nogent/Seine est un facteur à prendre en compte pour plusieurs raisons :

- La direction du vent
- L'utilisation de l'eau de Seine comme fluide de refroidissement.





Mairie de Saint-Mammès
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche réflexe

Plan communal de
sauvegarde
Risque **NUCLEAIRE**

Présentation

Délibération du Conseil

Date :



Version 2.b

Source du risque

La **centrale de Nogent/Seine** se trouve située dans l'Aube (10) à 54 km à l'Est de la Commune. Le nombre de réacteurs est de 2.

Le refroidissement des cœurs est assuré par un puisage en Seine et grâce à des retenues d'eau.

En cas d'accident majeur sur le circuit primaire d'un réacteur nucléaire, des fuites radioactives sont possibles et peuvent se retrouver dans les circuits de refroidissement. Dès lors, deux cas de figure apparaissent :

- Radioactivité dans le panache de vapeur d'eau dans les aéro-réfrigérants [1]
- Radioactivité dans l'eau de refroidissement des réacteurs [2]



Distance « à vol d'oiseau » entre Nogent/Seine et Saint-Mammès : 54 km

Risques :

1. Les vents dominants vont d'Ouest en Est et minimise les risques liés à la présence de radioactivité atmosphérique. L'alerte sera donnée par la Préfecture de l'Aube à la Préfecture de Seine-et-Marne qui relayera l'information aux collectivités concernées.
2. Ce risque est pour notre commune indirect dans la mesure où aucune des nappes phréatiques, aucun forage d'eau potable ne vient de la Seine. Le risque majeur est la consommation de poissons pêchés en Seine ingérés par les pêcheurs. L'information devra être faite rapidement auprès de ces personnes.

Bien que la probabilité d'apparition d'un accident majeur dans cette centrale soit quasiment nul, il est à noter que l'accident de Fukushima (Japon – 2011) rappelle aux Autorités que c'est un risque technologique majeur qui doit être pris en compte dans le cadre de l'établissement des Plans Communaux de Sauvegarde.

QUESTIONNAIRE SUR LA CONFIGURATION DE LA SALLE RETENUE

(Remplir un questionnaire par site de distribution)

URGENT

à retourner le 27/12/2011 au plus tard :
soit à l'adresse suivante : préfecture de
Seine-et-Marne-SIDPC-Place des Saints Pères-77010
MELUN CEDEX,
soit par mail : pref-planiod@seine-et-marne.gouv.fr
soit par fax : 01 64 71 75 53

Coordonnées du site choisi	
Nom du site (ex : Gymnase X, Salle des fêtes....)	Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)
Adresse	49, rue Victor HUGO
Nom du bâtiment	Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)
Propriétaire du site et du bâtiment	Mairie de ST HAMMES

Personnes référentes "Plan Iode" pour le site		
Nom / Prénom	Qualité	Coordonnées téléphoniques d'urgence
BOUX Frédéric	DS	06 34 02 09 64

Personnes référentes "Plan Iode" pour la commune		
Nom / Prénom	Qualité	Coordonnées téléphoniques d'urgence
Référent : BRUNET Yves	MAIRE	06 74 37 50 00
Suppléant : DUFFROY Nathalie	DGS	06 30 16 57 24

TYPLOGIE DU BATIMENT	Caractéristiques du bâtiment retenu		COMMENTAIRES
	OUI	NON	
Bâtiment public sous l'autorité du maire, facilement identifiable et connu de la population	☒	☐	
Bâtiment activable 24h/24 dans des délais courts	☒	☐	
Bâtiment pouvant fonctionner 24h/24	☒	☐	
Bâtiment fermant à clé	☒	☐	

* Mettre une croix dans la case correspondant à votre réponse

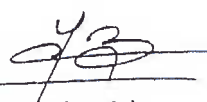
PLAN IODE QUESTIONNAIRE SUR LA CONFIGURATION DE LA SALLE RETENUE

TYPOLOGIE DU BATIMENT		Caractéristiques du bâtiment retenu		COMMENTAIRES
Aménagement / Accueil du public		OUI *	NON *	
Bâtiment disposant d'au moins un WC		☒	☐	Nombre et caractéristiques des sanitaires (hommes, femmes, personnes handicapées) : 2x2 + 1 x 1
Bâtiment disposant d'un téléphone fixe		☒	☐	Numéro de téléphone : 01 60 70 34 30
Volume suffisant pour : - accueillir une certaine de personnes simultanément - stocker les cartons de comprimés (un carton = format d'une boîte à chaussures) et la documentation associée - installer une zone de déconditionnement des cartons et boîtes - installer une à plusieurs chaînes de distribution - canaliser la foule (barrières, guide-file...)		☒	☐	Superficie du local :
Espace permettant des déplacements fluides du public et des personnels chargés de la distribution		☒	☐	
Possibilité de création d'une file d'attente extérieure (cour, parking, larges trottoirs, places...)		☒	☐	Type d'espace à disposition : Parvis + Parking
Localisation en dehors des zones à risques connues		☒	☐	
2 accès "public" différents (entrée et sortie distinctes sur le principe de la marche en avant)		☒	☐	
Livraisons		OUI *	NON *	COMMENTAIRES
Accès dédié à la livraison des comprimés, différent des entrée-sortie du public		☒	☐	
TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT		OUI *	NON *	COMMENTAIRES
Accessibilité				
Possibilité de stationnement en grand nombre à proximité		☒	☒	Propriétaire du parking : Parking limité en nombre de places : Parking Sté HRSOC - 500 chemin
Lieu facile d'accès par tous moyens		☒	☐	
Accès aisé par un véhicule utilitaire pour la livraison des comprimés et du matériel		☒	☐	
Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (si besoin prévoir un aménagement provisoire amovible)		☒	☐	ESP. accessibilité PMR

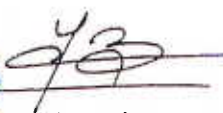
* Mettre une croix dans la case correspondant à votre réponse

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque NUCLEAIRE Niveau 1	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Jaune (alerte Préfecture)    		

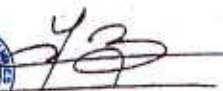
Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi mail Appel téléphonique	Accueil Maire (Directeur des Opérations spéciales – DOS)
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) CM délégué en charge de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS – RAC) Responsable des bâtiments (DST – REOP) Entreprise de communication (CCOM)
DGS (Responsable des Actions communales – RAC)	Vérification : - Pharmacie (quantité cachets iode) - Médecins - Hôpital - CCAS	Information Municipalité Agents communaux et CCAS Police municipale
Maire (DOS) DGS (Responsable des Actions Communales – RAC)	Décision d'information de la population	Conseiller Municipal délégué en charge de la Communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)
Entreprise de communication (Responsable Communication – RCOM)	Rédaction et communiqué Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com	Population
DST (Responsable Opérationnel – REOP)	Mobilisation des agents des services techniques	Agents des services techniques
DGS (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque NUCLEAIRE Niveau 2	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Orange 		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 2 (orange)	Cellule de crise
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N2 : « Vigilance » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} adjoint (DOP) Conseiller Municipal délégué en charge de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS – RAC) Responsable des bâtiments (DST – REOP) Entreprise de communication (CCOM)
Maire (DOS) Responsable des bâtiments (Responsable des Actions communales - RAC)	Sollicitation des services de l'Etat : • Conduite à tenir • Information de la population • Mesures de confinement	Cellule de crise
Maire (DOS) Directeur Général des Services (RAC)	Décision d'information de la population	Conseiller municipal délégué en charge de la Communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)
Conseiller Municipal délégué en charge de la communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction communiqué(s) • Rappel des consignes de confinement • Rappel des consignes de sécurité Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie	Population
Directeur Général des Services (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS Caserne des pompiers de Champagne Commissariat de police de Moret-Loing-et-Orvanne

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque NUCLEAIRE Niveau 3	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Rouge ○○○●		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Déclenchement niveau 3 (rouge)	Cellule de crise
Maire (DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} adjoint (DOP) CM délégué en charge de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS – RAC) Responsable des bâtiments (DST – REOP) Entreprise de communication (CCOM)
Maire (DOS) 1^{er} adjoint (Directeur OPérationnel) Directeur Général des Services (Responsable des Actions Communales – RAC) Responsable des bâtiments (Responsable OPérationnel – REOP)	Sollicitation des services de l'Etat : - Distribution iode - Demande de lits de camps Actions communales : - Mobilisation des Agents communaux (Administratif et Techniques) et du CCAS pour la distribution - Information de la population Aide aux mesures de confinement  Services administratifs  Ecoles - o Maternelle : salle de motricité - o Ecole H. Geoffroy : Gymnase ERPD - o Ecole B. Plassard : Classes  Maison des Loisirs et de la culture - o Grande salle Information des familles des Enfants scolarisés présents Organisation du ravitaillement des différents lieux de confinement	RAC REOP DOS / Adjoints / Conseillers municipaux Police municipale (Sonalerte) Agents territoriaux (Services administratifs et techniques) Directeurs d'établissement ATSEM REOP Directeurs d'établissement Equipes éducatives REOP
Conseiller municipal délégué en charge de la communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction communiqué • Suivi de l'évènement Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie	Population
Directeur Général (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS Commissariat de police de Moret-Loing-et-Orvanne

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque NUCLEAIRE Niveau 0	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Vert    		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Retour au mode N1 de la cellule de crise et activation : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} Adjoint (DOP) C M délégué en charge de la Communication (RCOM) Directeur Général (DGS – RAC) Responsable des bâtiments (DST - REOP) Entreprise de communication (CCOM)
Maire (DOS) Directeur Général (Responsable des Actions Communales - RAC)	Retour à la normale	Conseiller Municipal délégué en charge de la Communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)
Conseiller Municipal délégué en charge de la communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction communiqué Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie	Population
Directeur Général (RAC)	Information des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Conseillers municipaux SG sous-préfecture SDIS Commissariat de Moret-Loing-et-Orvanne